

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

AFFAIRES SCOLAIRES

**85 / 22\_134 - TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2021-2022 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ALBI AU  
FONCTIONNEMENT DE LA FEDERTEEP**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Boris DUPONCHEL, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE  
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

**85 / 22\_134 - TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2021-2022 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ALBI AU FONCTIONNEMENT DE LA FEDERTEEP**

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 16 juin 2022

**Service pilote : Direction de l'éducation et de l'enfance**

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Marie-Corinne Fortin

**Marie-Corinne FORTIN, rapporteur,**

La compétence transports scolaires a été transférée des départements aux régions depuis la loi NOTRe.

La région Occitanie a délégué sa compétence sur le territoire tarnais à la FEDERTEEP 81 (fédération départementale pour le transport des élèves de l'enseignement public du Tarn).

Depuis le 1er janvier 2017, la FEDERTEEP 81 sollicite la participation des communes pour le territoire tarnais. Cette participation reste fixée à 160€ par élève.

131 élèves albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2021/2022.

Aussi, il est proposé d'arrêter la participation de la ville d'Albi à 160 € par élève et de procéder au versement de 20 960 € à la FEDERTEEP 81 correspondant aux 131 élèves bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing de la FEDERTEEP pour l'année scolaire 2021/2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 27 novembre 2007, du 12 novembre 2008 et du 15 décembre 2009, 14 décembre 2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

de procéder au versement de la somme due, soit la somme de 20 960 € à la FEDERTEEP 81.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 252, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 081-218100048-20220627-22\_134-DE

Pou  
Olivie

le Maire,  
LEVREY

SLOW

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*